



MRC
D'ARGENTEUIL
Authentique. Avec vous.

430, rue Grace
Lachute (Québec)
J9H 1M6
T. 450 562-2474
F. 450 562-1911
mrc@argenteuil.qc.ca
argenteuil.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil

Aux contribuables des municipalités dont le territoire
fait partie de la MRC d'Argenteuil

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné,
Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier
de la susdite municipalité régionale de comté,

QUE le règlement suivant a été adopté par le conseil de la MRC lors de la séance ordinaire tenue le
26 mars 2026 :

- ✓ Règlement numéro 88-02-26 modifiant le règlement numéro 88-16 portant sur l'institution
du comité consultatif agricole de la MRC d'Argenteuil, afin notamment de permettre aux
membres de conseils municipaux de siéger au comité

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la MRC d'Argenteuil au
www.argenteuil.qc.ca.

Donné à Lachute, ce 2^e jour du mois d'avril deux mille vingt-six (2026).

Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Sarah Channell, greffière-trésorière de la municipalité
de du Canton de Gore certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-
haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil,
le 2 avril 2026, entre 9H et 19H.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^e jour de avril 2026.

(signature)